COMPORTEMENT ATTENDU DE LA PART DU JEUNE

- T'amuser de façon sécuritaire, pour toi et pour les autres.

- -Respecter les monitrices
  - Écouter les consignes de la monitrice ou lorsque le silence est demandé
  - La politesse est de mise : **« S'il-vous-plaît » et « Merci »** deux mots doux et magiques à intégrer au vocabulaire
  - Aucun gros mot n'est accepté
  - Aucun coup, injure, bataille ne sera toléré (TOLÉRANCE ZÉRO)

- Respecter le matériel et les locaux utilisés l'été, advenant un bris volontaire, une facturation du coût sera envoyée aux parents.

- Les jeux personnels sont interdits sur le camp de jour, à défaut de quoi ils seront confisqués.

Toutes les autres consignes au code de vie qui pourraient nuire au bon fonctionnement du programme et qui ne sont pas mentionnées ci-haut seront prises en considération.

PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Si tu ne respectes pas ces règles, voici les procédures qui s'appliqueront :

1- Avis verbal de la monitrice (le parent en est avisé)
2- Rencontre disciplinaire de la monitrice avec l'enfant, le parent et la directrice générale municipale (avis signé par le parent)
3- Suspension d'une journée, au choix de la monitrice (un avis écrit et verbal est émis au parent l'avisant qu'une récidive conduit à l'expulsion).
4- Renvoi du camp de jour (sans remboursement)

Les procédures disciplinaires ci-hautes seront appliquées selon la gravité du cas.

Le camp de jour étant régie par la municipalité, celle-ci n'est pas tenue de garder des enfants présentant des troubles de comportement nuisant à la sécurité et au bon déroulement des activités.

NOUS SOUHAITONS À VOS ENFANTS UN TRÈS BON CAMP D'ÉTÉ !

CAMP DE JOUR

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs
Été 2019

CODE DE VIE

CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

Afin de permettre à tous les enfants de passer un bel été, le **Code de vie** du camp de jour devra être respecté en tout temps.

Lieu : Sous-sol du centre récréatif

Heure du camp : 8h30 à 16h30

Heure du service de garde : 7h15 à 8h30 matin et 16h30 à 17h30

Si arrivé après l'heure, vous devez vous présenter à la monitrice avec votre jeune.

Frais de retard : 5,00$ par 15 minutes seront facturés après 17h30.

*Les monitrices et l'animatrice du service de garde noteront les présences lors de l'arrivée et du départ du jeune à chaque jour.

*En cas d'absence de votre enfant vous devez avertir la monitrice de votre enfant, téléphoné au 418-439-4495 ou au 418-439-2229.

Le Camp de jour se doit d'être régi par la municipalité et celle-ci se réserve le droit d'exclure d'une activité, de suspendre ou de renvoyer un enfant si sa conduite est jugée inacceptable dans le meilleur intérêt du camp de jour.

Un code de vie, pour mieux vivre en harmonie!

TENUE VESTIMENTAIRE

Vêtements
Tenue sportive, pantalon court ou short.
La jupe n'est pas conseillée.

Espadrilles
Recommander de porter des espadrilles afin de permettre aux jeunes de faire des sports en toute sécurité.

Chapeaux - casquettes
Recommander que les enfants portent un chapeau, une casquette afin de protéger leur tête des rayons du soleil.

Maillot de bain, serviette, crème solaire
Lors des moments chauds de la journée, des petits jeux d'eau permettront aux jeunes de se rafraîchir.
Recommander de mettre la première couche de crème solaire à votre enfant avant l'arrivée au camp de jour.

REPAS

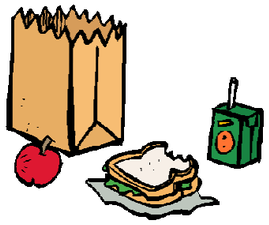

Lunch (dîner)
Lunch froid ou chaud
Le local est muni d'un frigo et de micro-ondes.

Collations
Recommander que les enfants aient 2 collations (a-m & p-m) et une bouteille d'eau.

Allergies alimentaires ****IMPORTANT****
Pour le bien de tous, ne pas donner d'arachides, de noix, de kiwis (ceux-ci sont des aliments allergènes).
Strictement interdit, de partager ou d'échanger des aliments.

*Bien identifier les vêtements et les objets appartenant à votre enfant.